Quel nouveau visage de l'intercommunalité à l'issue des réformes ?

Publication : mercredi 13 août 2014 11:30

Intercommunalités, octobre 2010

Dossier Réformes

Quel nouveau visage de l'intercommunalité à l'issue des réformes ?

À travers la mise en œuvre des réformes institutionnelles et fiscales, les communautés auront à négocier d'ici 2014 plusieurs virages décisifs. Des virages qui devraient éprouver et – espérons-le – approfondir les solidarités entre communes et communautés. Placés au cœur des débats de la 21e Convention nationale de Dijon, de nouveaux pactes de confiance seront à établir dans un environnement en profonde mutation. Plus que jamais, communes et communautés devront faire bloc.

En plaçant les communautés au cœur de la réforme de l'administration territoriale et en programmant leur généralisation à la France entière, le législateur paraît-ce en 2010 un processus de vingt années d'« intercommunalisation » progressive de la vie publique locale. Ce faisant, même si cela s'opère dans l'ombre de sujets plus politiques, la réforme confère une maturité institutionnelle inédite aux communautés. Implicitement, le législateur reconnaît que ces dernières ne sont plus de simples instruments techniques à disposition des communes – voire de vagues « coopératives » – mais des institutions fondamentales de notre organisation décentralisée, coextensives à la réalité communale. Notre premier degré d'administration locale n'est plus la commune mais « la commune dans sa communauté ». Dans ce contexte, la qualité des articulations entre les deux composantes du bloc devient la condition essentielle de la réussite des réformes engagées. Articulations politiques à travers les questions de gouvernance et de lisibilité des responsabilités ; articulations fiscales et financières dans le cadre d'une refonte totale du panier de ressources des communautés ; articulations administratives dans le cadre du chantier de la mutualisation des services, qui passe peu à peu du statut d'option à celui de quasi-obligation. Sur ces sujets, les réformes institutionnelles et fiscales conduiront à une refondation profonde des pactes territoriaux et à la définition de nouveaux équilibres.

Sans préjuger des ultimes amendements aux projets de réforme susceptibles d'intervenir dans leur phase finale d'élaboration(*), le vote désormais conforme du Sénat et de l'Assemblée sur les dispositions essentielles du volet « intercommunal » permet de baliser le chemin menant à l'horizon 2014.

Nicolas Portier

(*) Ce numéro d'Intercommunalités a été bouclé le 20 septembre dernier, soit avant la réunion de la commission mixte paritaire.

Intercommunalités • AdCF • N° 149 - Octobre 2010 9

.

Phoca PDF